



 **Erce pres Liffre**
 Périmètre soumis au droit de préemption urbain
 délibération du 18.12.2007

- UA : zone urbaine centrale
 - UB : zone urbaine d'extension
 - UZ, UZ1* : zone urbaine d'extension (ZAC du Bocage de Liffre)
 - UE : zone urbaine d'équipement
 - A : zone agricole
 - AI : Zone agricole inconstructible
 - NH : zone faiblement bâtie en secteur rural
 - N : zone naturelle
 - 1AU : zone d'urbanisation future
 - 2AU : zone d'urbanisation future à long terme
 - 2AU*, 1AUZ* : zone d'urbanisation future sur laquelle s'applique le L123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme (secteur de mixité sociale)
- * Secteur de mixité sociale en application du L123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme



ERCE PRES
LIFFRE

Date : Mars 2011
 Echelle : 2 000 ème

Périmètre du droit de préemption urbain



21 Rue François Rousseau
 53001 Erce pres Liffre
 Tél. : 02 99 22 79 89
 Fax : 02 99 22 79 89
 Mairie
 Mairie

5a
 dpu

Approuvé le : 08.03.2007
 Approuvé le : 18.12.2007
 Modifié le : 07.03.2009
 Révisions simplifiées le : 22.11.2010
 Modifications :

MODIFICATIONS

ADOPTEUR APPROUVÉ LE 20/03/11
 - Régime de droit de préemption urbain
 - Révisions simplifiées
 - Révisions simplifiées